

N° 10

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SÉANCE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 1949

---

## PRIÈRE.

Un message est reçu du Sénat, pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill n° 8 (B du Sénat) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la cour de l'Échiquier".

Bill n° 9 (C du Sénat) intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministère de la Justice".

M. Abbott, membre du conseil privé du roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

## ALEXANDER DE TUNIS,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des nouvelles sommes supplémentaires requises pour le service du Canada pour l'année financière expirant le 31 mars 1950, et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

## HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 28 septembre 1949.

Sur motion de M. Abbott, lesdits messages et nouveau budget supplémentaire sont renvoyés au comité des subsides.

M. Fulton, appuyé par M. Charlton, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill n° 10, Loi modifiant le Code criminel (Représentation de crimes), qui est lu une première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.